

CHAPITRE IV

Les concours publics à l'agriculture en 2013 ⁽¹⁾

Les concours publics à l'agriculture en 2013	81
Méthodologie des concours publics à l'agriculture	96

(1) Ce rapport a été préparé et présenté par Rémi CARDINET et Patrick CABANEL, du Bureau de l'information financière et de la performance, au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Les concours publics à l'agriculture en 2013

Ce document présente l'état prévisionnel des concours publics à l'agriculture pour 2013. Les opérations (dégels notamment) de fin de gestion ne sont pas prises en compte dans les bases de données utilisées ce qui peut conduire à des variations importantes par rapport à la réalité de l'exécution qui sera constatée dans le rapport définitif.

En 2013, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale et hors pêche) atteindraient 15,5 milliards d'euros, dont 61 % financés par l'Union européenne. Ils diminueraient de 2,7 % par rapport à l'année précédente. Les aides de l'Etat seraient marquées par une baisse de 4,6 % alors que les aides européennes enregistreraient un léger recul de 1,4 %. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, baisseraient de 3,6 %. Elles représentent près des trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. En 2013, les dépenses de développement rural augmenteraient de 2,6 %.

1- Agriculture et territoires ruraux : des soutiens publics en diminution

L'année 2013 est caractérisée par les faits suivants :

- **La maîtrise des dépenses de gestion des aléas de production et d'allègement des charges**

En 2013, les mesures nationales d'exonération de charges sociales se stabilisent, en partie du fait de la réforme intervenue en 2013, après une année 2012 particulièrement haute par ailleurs marquée par des paiements importants liés à la sécheresse de 2011.

- **La poursuite du découplage conduisant à une baisse des aides liées aux produits**

En 2013, toutes les aides couplées à la surface au sens strict de la réglementation européenne sont désormais découplées.

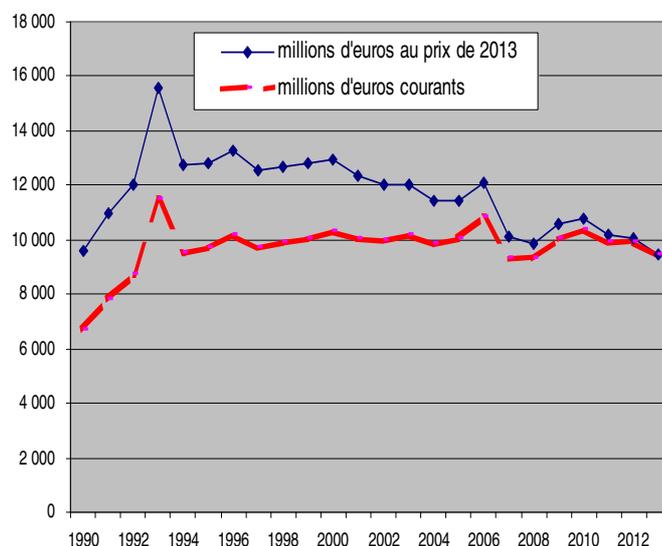
- **La baisse des soutiens de l'ensemble « paiements uniques et article 68 »**

Alors que les aides à la production diminuent en 2013, le régime de paiement unique baisse également de 1,6 % par rapport à l'année 2012 du fait de l'application du nouveau cadre financier pluriannuel. Les aides au titre de l'article 68 augmentent quant à elles de 2,4 %.

- **Hausse des paiements des aides du 2^{ème} pilier**

Les aides du 2^{ème} pilier repartent à la hausse en 2013 (+2,6 %) après le recul de 2012.

1.1- Recul des aides aux marchés et aux revenus agricoles



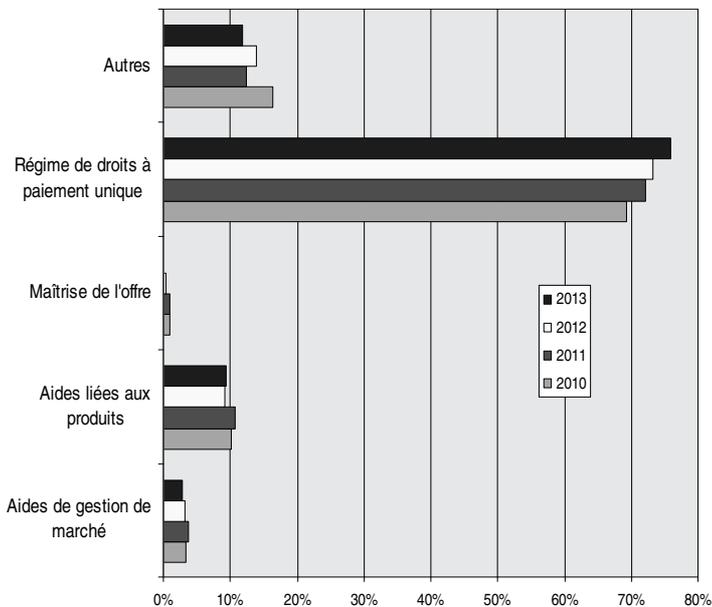
Graphique 1 : Evolution des aides de marché et aux revenus agricoles.

Source : Concours publics à l'agriculture prévisionnels 2013. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.

Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

En 2013, les aides de marché et les aides au revenu (1^{er} Pilier) baissent de 456,2 millions* par rapport à 2012. Les aides européennes baissent de 1,5 % à 8,4 milliards alors que les aides nationales, d'un montant de 1,1 milliard, baissent de 23,9 % par rapport à 2012 en particulier du fait de la baisse des soutiens liés à la gestion des aléas de production.

* l'unité monétaire retenue est l'euro. Dans la suite du document, millions s'entend comme millions d'euros et milliards comme milliards d'euros

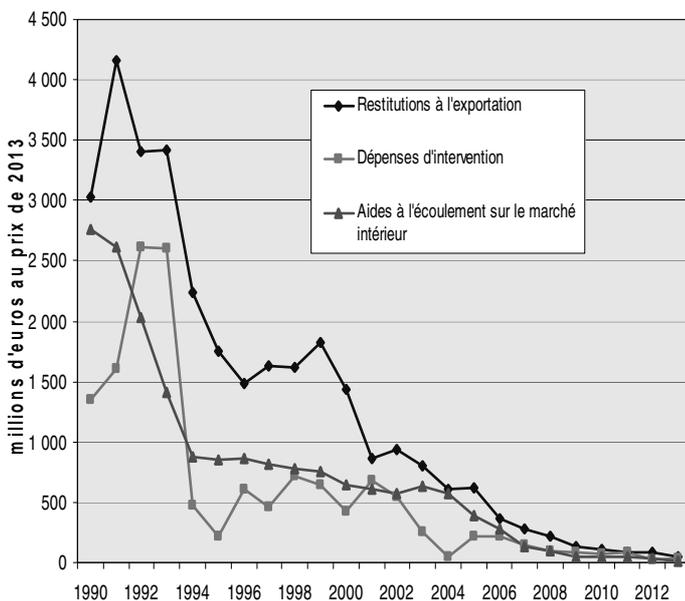


Graphique 2 : Répartition et évolution des aides de marché et aux revenus agricoles.

Source : *Concours publics à l'agriculture prévisionnels 2013. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.*

Note : "Autres" correspond aux aides à l'organisation et à la modernisation des filières, la promotion et la qualité des produits, l'aide alimentaire, la gestion des aléas de production et les allègements des charges.

1.1.1- Baisse des aides de gestion de marché



Graphique 3 : Evolution des restitutions à l'exportation, dépenses d'intervention et d'aides à l'écoulement sur le marché intérieur.

Source : *Concours publics à l'agriculture prévisionnels 2013. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.*

En 2013, les aides de gestion de marché marquent un recul de 15,3 %, pour atteindre 271,4 millions. Cette baisse s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années. Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur comme les restitutions à l'exportation se replient encore en 2013.

- **Des restitutions en forte baisse**

Les restitutions (43 millions) chutent de 45 % en 2013. Alors que l'année 2012 a vu l'arrêt des restitutions pour la viande bovine, l'année 2013 est marquée par l'arrêt des restitutions pour les œufs en janvier et pour les volailles en juillet. Ces dernières, qui représentent plus de 98% du total en 2013, passent ainsi de 73,7 millions en 2012 à 42,4 millions en 2013.

- **Des dépenses d'intervention en hausse**

Les dépenses d'intervention communautaires (34,6 millions) affichent une hausse de 38 %. Les interventions concernant le secteur vitivinicole (33,9 millions) augmentent de 18 %. Elles concernent exclusivement les aides à la distillation des sous-produits dans le cadre du programme national quinquennal 2008-2012. Par ailleurs, contrairement à 2013, l'année 2012 a été marquée par des recettes ponctuelles issues du déstockage de produits laitiers pour 4,9 millions, minorant « artificiellement » le montant total des dépenses d'intervention.

- **Des aides à l'écoulement sur le marché intérieur en fort repli**

Les aides européennes à l'écoulement sur le marché intérieur se replient de 69 %. Les aides à la production de fourrages séchés n'ont pas fait l'objet de paiement (13,4 millions en 2012) du fait de l'arrêt de ces soutiens au 1^{er} avril 2012, remplacés par un soutien spécifique aux fourrages déshydratés mis en place dans le cadre de l'article 68.

Les aides à la transformation de chanvre et lin textile ont été découplées en 2012 et font l'objet de derniers paiements en 2013 (3 millions contre 11,2 millions en 2012). La plupart des autres aides n'ont pas fait l'objet de paiements en 2013, à l'exception de l'aide du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI) pour la transformation du sucre de canne qui se maintient à 5,5 millions.

- **Stabilité des autres soutiens aux marchés**

Les autres soutiens pour la gestion des marchés sont stables à 183,7 millions (-0,9 %).

Avant apurement et taxes, les aides européennes sont de 112,7 millions (-8,8 %).

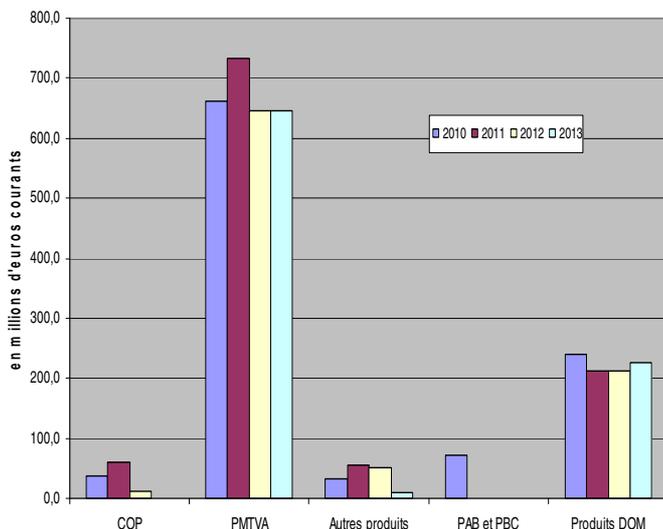
Les aides indirectes au titre du POSEI représentent 117,1 millions et sont en diminution de 4,5 %. Les aides à l'industrie sucrière (59,2 millions) représentent la moitié de ces aides. Le Régime spécifique d'approvisionnement, qui compense les surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement, est en croissance (+8,8 %) et atteint 22,8 millions alors que les aides aux organisations de producteurs dans le secteur animal baissent de 29,7 % à 15,5 millions.

Avant apurement et taxes affectées (pénalités laitières), les aides nationales (98,3 millions) augmentent de 9,4 %.

L'aide forfaitaire d'adaptation des sociétés sucrières à la réforme de l'OCM et l'aide à l'écoulement du sucre des DOM pour la Réunion et la Guadeloupe s'élèvent à 30,3 millions (-6,4 % par rapport à 2012). Elles s'inscrivent dans la réglementation communautaire qui autorise la France à accorder des aides au secteur sucrier des régions ultrapériphériques françaises.

L'aide versée en complément du POSEI dans les DOM pour la structuration de la filière élevage, afin que les producteurs s'organisent en coopératives et en associations, se maintient à un niveau élevé à 14 millions (+5,7 %) après son doublement en 2012. Cette hausse s'inscrit dans la montée en puissance des crédits décidée par le Conseil interministériel pour l'Outre-mer (CIOM).

1.1.2- Diminution des aides liées aux produits avec la poursuite de la mise en œuvre du découplage



Graphique 4 : Evolution des aides liées aux produits.
Source: Concours publics à l'agriculture prévisionnels 2013.
MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.

La baisse continue des aides aux produits depuis plusieurs années se poursuit (-3,9 %). Celle-ci est due au découplage des aides européennes alors que les soutiens nationaux progressent légèrement de 1,9 %.

Conformément à la réglementation communautaire, l'aide transitoire aux fruits destinés à la transformation, dé耦lée à hauteur de 25 % en 2012, est totalement dé耦lée en 2013. En 2013, toutes les anciennes aides couplées à la surface au sens strict de la réglementation européenne ont basculé dans le régime dé耦lé.

Les aides liées aux produits s'élèvent à 881,3 millions en 2013 et concernent :

- la Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA, financement européen), et la prime nationale supplémentaire à la vache

allaitante (PNSVA, financement national), pour un montant total de 646,5 millions soit un niveau comparable aux paiements 2012 ;

- les mesures non dé耦lées dans les DOM pour 225,8 millions (contre 211,1 millions en 2012), dont 144,6 millions d'aide compensatrice à la banane, 10 millions d'aide au transport de canne à sucre, 33 millions d'aide aux planteurs de canne à sucre à la Réunion, 21,2 millions d'aides à la balance et au soutien des exploitations sucrières de Guadeloupe, 12,9 millions au titre des aides animales encore couplées (Prime à l'abattage, prime aux petits ruminants...) et 3,6 millions au titre de l'aide nationale au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA).

En vue de permettre l'adaptation du secteur suite aux réductions de droits tarifaires sur les importations de pays tiers, l'Union européenne a accordé un financement supplémentaire ponctuel de 40 millions au niveau communautaire au secteur de la banane des régions ultrapériphériques (règlement CE 228/2013 du 13 mars 2013), dont 18,5 millions à la France pour les producteurs des DOM.

L'aide pour l'utilisation des moûts versée dans le cadre de l'OCM viti-vinicole (15,2 millions en 2012) et le paiement compensateur féculé de pomme de terre (9,2 millions en 2012), reliquat de la précédente campagne, ne font plus l'objet de paiement en 2013.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation européenne, le taux de modulation des aides directes à la production n'évolue pas en 2013 et reste fixé à 10 %.

Les aides dans les DOM

Les versements des aides du 1^{er} pilier dans les DOM en 2013 s'élèvent à 404,3 millions (+3,1 %) et ceux du 2^{ème} pilier à 95,3 millions (+8,8 %).

Le **Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI)**, volet communautaire des aides aux DOM pour le 1^{er} pilier, connaît une croissance de 4 % à 285 millions et a donné lieu à 117,1 millions de paiement d'aides indirectes. Les versements d'aides directes au titre du POSEI représentent, pour leur part, 167,9 millions.

Les aides nationales (hors 2^{ème} pilier) sont stables à 119 millions. Au sein de ces enveloppes de paiement, les aides décidées lors du **CIOM de 2009** destinées à financer des dispositifs favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'Outre-mer représentent 29,7 millions.

Les paiements au titre du **fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** s'élèvent à 84,9 millions dans les DOM en 2013.

1.1.3- Diminution de moitié des aides de maîtrise de l'offre

Les aides de maîtrise de l'offre chutent de 53 % pour atteindre 15,4 millions en 2013 et ne sont plus constituées que par l'aide à la cessation d'activité laitière (ACAL). En effet, les derniers paiements du fonds de restructuration du sucre au titre de la diversification ont eu lieu en 2012, ce qui portait à 59,4 millions le montant de ces soutiens payés sur crédits FEAGA entre 2009 et 2012.

Concernant l'ACAL, elle poursuit sa baisse à 15,4 millions (-22,2 %). Cette diminution s'explique, comme en 2012, par la diminution du barème de l'indemnité et du nombre de demandes. Ce dispositif s'achèvera avec celui des quotas laitiers. De plus, l'ACAL était alimentée jusqu'en 2012 par la taxe sur les transferts de quotas sans terre, une dotation dans le cadre des plans stratégiques aux filières et la taxe fiscale affectée sur les dépassements de quota individuel de production. Or, il a été décidé en 2012 de mettre fin à cette dernière.

1.1.4- Légère érosion du régime de paiement unique et des aides de l'article 68

Par rapport à 2012, l'année 2013 voit une baisse modérée des paiements qui totalisent, droits à paiement unique et aides de l'article 68 1) b) du règlement (CE) n° 73/2009 confondus, 7,2 milliards. Ce léger recul, malgré la poursuite du découplage, tient à la prévision d'application de la discipline financière au taux de 2,45 % pour les aides communautaires au dessus d'un seuil de 2 000 €. Ce principe, instauré en 2003 mais appliqué pour la première fois cette année, permet de respecter le plafond budgétaire de la PAC alloué à la France. Cependant, les montants issus des derniers découplages mis en œuvre en 2013 (aide transitoire aux fruits destinés à la transformation) n'ont pas pu être intégralement pris en compte dans les calculs des portefeuilles de droits à paiement unique (DPU) pour le prévisionnel 2013. La baisse constatée par rapport aux montants 2012 pourrait en conséquence être plus modeste une fois les données définitives connues.

Les soutiens spécifiques au titre de l'article 68 connaissent une augmentation de 2,4 % au niveau des versements pour atteindre 390,9 millions.

Trois nouveaux soutiens spécifiques accordés au titre de l'article 68 sont mis en œuvre lors de la campagne 2013 mais ne feront pas l'objet de paiement sur l'année civile mais en 2014 : l'aide à l'élevage de vache allaitante (AVA), l'aide à l'engraissement des jeunes bovins (EJB) et l'aide à la production de lait (APL). Ces aides, présentées en avril 2013 par le Ministre en charge de l'agriculture, visent à apporter un soutien aux éleveurs de ruminants en ciblant les « nouveaux installés » et les

« récents investisseurs », plus vulnérables sur le plan économique en raison des charges financières qu'ils ont à supporter. Les enveloppes de ces aides sont de 12 millions pour l'AVA, 8 millions pour l'EJB et 20 millions pour l'APL.

Certains dispositifs déjà existants en 2012 sont maintenus à l'identique en 2013 comme les soutiens spécifiques à la qualité du tabac, au blé dur, au lait de montagne, aux veaux sous la mère, aux ovins et aux caprins, à l'assurance récolte et l'aide supplémentaire aux protéagineux volet « protéagineux » et « légumineuses fourragères destinées à la déshydratation », pour un montant total de 295,5 millions.

Les crédits européens payés au titre de l'assurance récolte dans le cadre de l'article 68 sont en hausse de 16,2 % et atteignent 62,2 millions.

Du fait de la montée en puissance du dispositif de soutien à l'agriculture biologique (volets maintien et conversion) et de la fin de son financement sur le 2^{ème} pilier, les paiements au titre du 1^{er} pilier atteignent 95,2 millions au titre de la campagne 2013 contre 74,3 pour la campagne 2012. Les surfaces aidées augmentent de 16 % en 2013.

1.1.5- Accroissement des aides à l'organisation et à la modernisation des filières dû principalement à l'OCM vitivinicole

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières connaissent une croissance notable (21,2 %) pour atteindre 358,6 millions en 2013.

Une part importante de ces soutiens est constituée par les crédits européens versés dans le cadre du programme national d'aides quinquennal, volet majeur de l'OCM vitivinicole (enveloppe de 280 millions consommée en totalité en 2013). Outre des aides à la promotion, à la distillation des sous-produits et à l'utilisation des moûts (référencées respectivement dans les catégories aides à la promotion, à la régulation des marchés et aux produits), le programme national d'aides quinquennal comprend un appui à l'investissement et à la restructuration des vignobles relevant des aides à l'organisation et à la modernisation des filières. Ces dernières aides du programme national quinquennal représentent 231,3 millions de paiement en 2013, soit une hausse de 49 % par rapport à 2012. La répartition de l'enveloppe communautaire entre mesures a été modifiée pour tenir compte de l'arrêt des aides à l'enrichissement en 2012 ainsi que des dossiers déposés pour chaque mesure et payables au cours d'un exercice communautaire.

Le premier programme quinquennal se termine au 16/10/2013, un deuxième programme quinquennal a été initié et comporte 4 mesures : promotion,

restructuration, investissement et distillation des sous-produits.

Les aides nationales (31,3 millions) diminuent de 24,4 % (-10,1 millions) et retrouvent un niveau ordinaire après une année 2012 atypique. Cela s'explique par un rattrapage d'un montant de 8,5 millions en 2012. En effet, le paiement de certaines aides directes en faveur de la modernisation de la production de fruits et légumes prévu en 2011 avait dû être reporté en 2012 afin de se conformer à un arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 2011 nécessitant de revoir les modalités d'action.

1.1.6- Baisse des aides en faveur des actions de promotion et pour la qualité des produits

Les aides pour des actions de promotion et de qualité des produits (87,3 millions) enregistrent une baisse de 20,6 %.

Les aides européennes (28,1 millions, en diminution de 34,3 %) sont l'origine principale de cette évolution alors que les aides nationales (59,1 millions) se replient de façon moindre (-12 %).

Les aides à la promotion sur les marchés des pays tiers de l'OCM viticulture retrouvent leur niveau de 2011 à 15,1 millions après une multiplication par plus de deux pour atteindre 32,8 millions en 2012 du fait, d'une part, d'un rattrapage du retard pris sur cette mesure et, d'autre part, de l'arrivée à échéance de la présentation de dossiers de soldes à l'issue des programmes pluriannuels.

Les mesures européennes de promotion à l'intérieur de l'Union européenne atteignent 8,7 millions en 2013, soit 15,7 % de plus que leur montant de 2012.

Les dépenses nationales dédiées à la promotion diminuent de 7,9 millions (-11,8 %). Les mesures enregistrant les plus forts reculs concernent :

- la promotion des fruits et légumes et produits horticoles (-1,9 millions, soit -46,3 %) ;
- la promotion et la communication sur le marché intérieur (-1,7 millions, soit -35,6 %) ;
- les financements des actions internationales par le canal de SOPEXA, de l'Association de développement des échanges internationaux de produits et techniques agricoles (ADEPTA) ou d'autres organismes (-4,6 millions).

1.1.7- Stabilité de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire (95,6 millions) subit un léger tassement en 2013. Les aides européennes diminuent de 1,7 % pour atteindre 84,6 millions en 2013. Les programmes européens en faveur des personnes les plus démunies fléchissent légèrement à 71,9 millions.

A la différence de 2012, les stocks d'intervention étant nuls en 2013, l'aide aux plus démunis a été

financée par l'Union européenne exclusivement via l'achat de produits sur les marchés.

Les aides nationales baissent de 32,2 % par rapport à 2012 et s'établissent à 11,1 millions, du fait d'un report au premier trimestre 2014 de 5 millions de livraison de marchandises. La part nationale du programme de distribution de lait aux écoles atteint 1 million et les aides liées à la coopération technique 0,6 million, chiffres comparables à 2012.

1.1.8- Baisse des aides pour gestion des aléas de production et allègement de charges

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges baissent de 33 % pour atteindre 583 millions en 2013, financés intégralement par l'Etat.

Le dispositif AGRIDIFF classique représente un versement à hauteur de 2,1 millions (contre 2,8 millions en 2012).

Le Fond d'Allègement de Charge (FAC) fruits et légumes, doté d'une enveloppe de 10 millions dans le cadre du plan fruits et légumes pour faire face à la crise sanitaire en 2011, s'est traduit par un versement d'1,8 million en 2012 faute de demande, et n'a quasiment pas fait l'objet de paiement en 2013. Le dispositif de FAC social avait été mis en œuvre en 2012 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) à hauteur de 8,7 millions.

Les charges de bonification des prêts liés aux aléas de production (2,6 millions) baissent de 66 %.

En 2013, les compensations des exonérations de charges sociales versées à la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole) sont contenues. Ces aides, réformées en 2013 afin de concentrer leurs effets sur les bas salaires, concernent pour l'essentiel l'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels ou de demandeurs d'emplois et, pour un moindre montant, les mesures d'exonération de charges salariales pour les contrats « vendanges ».

En 2013, les paiements du Fond National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) se sont élevés à 51 millions (234 millions en 2012) dont 29 millions au titre du gel de 2012 ce qui, pour cet événement, porte le coût des indemnités par le FNGRA à 71 millions. L'indemnisation de la sécheresse de 2011, qui s'était élevée à 174 millions en 2012, n'a quasiment plus fait l'objet de paiement en 2013.

Le FNGRA n'a pas été abondé par le budget du ministère en charge de l'agriculture, ses ressources en 2013 étant suffisantes pour mettre en paiement les indemnités « calamités agricoles » qui sont ou seront versées en 2013 (112 millions avaient été versés par le MAAF en 2012).

La délégation de crédits à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) pour la prise en charge des cotisations d'assurance récolte s'est élevée à 22,2

millions en 2013 (+20,4 %). Le dispositif national intervient en complément du soutien spécifique communautaire (cf §1.1.4) pour une prise en charge allant jusqu'à 65 % du coût des cotisations.

Le remboursement de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) s'élève à 104 millions, en baisse de 16,6 % par rapport à 2012.

1.2- Augmentation des dépenses de développement rural

Les concours publics au développement rural passent de 1,624 milliard en 2012 à 1,666 milliard en 2013, soit une augmentation de 2,6 %. Le financement national augmente de 1 % (+6,9 millions) et le financement communautaire de 3,8 % (+34,7 millions).

Programmation 2007-2013 du soutien au développement rural par le FEADER

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le fonds de soutien du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), est décliné dans le cadre des 6 programmes de développement rural en France.

Les 4 axes de programmation des 6 programmes de développement rural sont :

- axe 1 : compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole ;
- axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural ;
- axe 3 : qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale ;
- axe 4 : axe méthodologique « Leader », qui a pour objectif la mise en œuvre des mesures d'aide des 3 premiers axes selon une démarche de développement local intégré.

Cadre de la programmation

Taux minimum réglementaire à atteindre pour chacun des axes avant la date limite de paiement du 31/12/2015 :

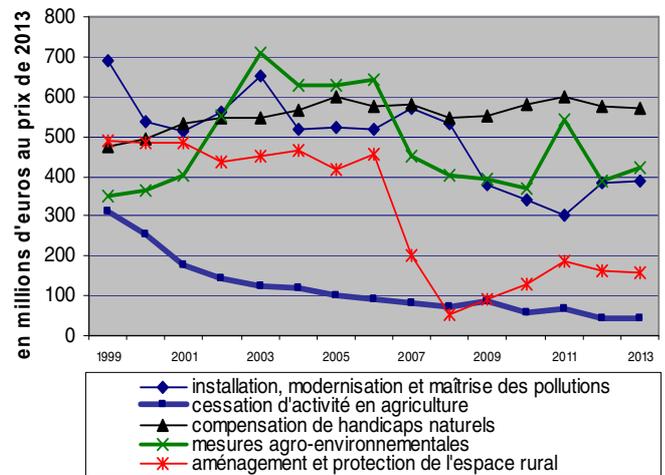
- axe 1 : 10 % (taux maximum de cofinancement 50 %)
- axe 2 : 25 % (taux maximum de cofinancement 55 %)
- axe 3 : 10 % (taux maximum de cofinancement 50 %)
- axe 4 : 5 % (taux maximum de cofinancement 55 %)

Du fait de la dynamique d'engagement, l'axe 2 est celui qui est soumis aux plus fortes tensions budgétaires.

Une dotation complémentaire correspondant essentiellement à la modulation issue du Bilan de santé a permis un **taux de cofinancement majoré** :

- pour le PDR Hexagonal : le taux de cofinancement de la Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) et des mesures agroenvironnementales territorialisées NATURA 2000 est passé de 55 % à 75 %
- pour le PDR Corse : le taux de cofinancement des mesures portant essentiellement sur les priorités environnementales (nouveaux défis) est passé aussi de 55 % à 75 %
- pour le PDR Réunion : le taux de cofinancement est passé de 60 % à 90 % pour les opérations des axes 1 et 3 fléchées nouveaux défis.

Hors mesures forestières, le PDRH et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des DOM) représentent en 2013 1,48 milliard, ce qui représente une augmentation de 2,2 % (+32,4 millions par rapport à 2012).



Graphique 5 : Evolution des principaux soutiens au titre du développement rural.

Source: Concours publics à l'agriculture 2013 prévisionnels. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.

Hors mesures forestières, les Plans de Développement Ruraux (PDR) dans les DOM connaissent une augmentation de 10,3 % pour atteindre 84,9 millions.

1.2.1- Augmentation des soutiens relatifs à l'installation, à la modernisation et à la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation et la maîtrise des pollutions augmentent de nouveau en 2013 et passent de 377,9 à 388,5 millions (+2,8 %).

- **La Dotation jeunes Agriculteurs (DJA)**

La DJA est en augmentation en 2013 pour atteindre 82,2 millions (+8,5 %) et le nombre de bénéficiaires est de 4 769.

- **Le Plan de performance énergétique (PPE)**

La croissance du PPE depuis sa création en 2009, se confirme en 2013 avec un taux d'évolution de +18,3 % par rapport à 2012.

Une part de ces aides (22,3 millions) relève du PDRH alors qu'une autre part (5,3 millions) s'inscrivait initialement dans le cadre du Plan de relance. Cette dernière, sans contrepartie communautaire, augmente de 15 % par rapport à 2012 du fait du nouvel élan apporté dans le cadre du plan stratégique de développement des filières sur la période 2011-2013.

- **Les aménagements fonciers et hydrauliques**

Les aménagements fonciers et hydrauliques, dont le montant s'élève à 18,9 millions en 2013,

augmentent légèrement de 3,8 %. Si les crédits nationaux diminuent de 36,9 % (-3,6 millions), les crédits communautaires connaissent une augmentation de 49,9 % (+4,3 millions). Les seuls investissements désormais financés par le ministère en charge de l'agriculture concernent des ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation dont l'Etat demeure propriétaire.

- **Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE)**

Le nombre de bénéficiaires du PMBE passe de 6 421 en 2012 à 5 850 en 2013. Les crédits correspondants diminuent de 1,7 millions (-2,3 %) pour atteindre 74 millions.

- **Le programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA)**

Les crédits du PMPOA baissent de 54,4 % (de 5,8 millions en 2012 à 2,7 millions en 2013) et financent le solde des dossiers de ce programme dont les engagements se sont arrêtés le 31/12/2006.

- **Le Plan stratégique de développement des filières**

Au titre du Plan stratégique de développement des filières, l'année 2013 est marquée par une augmentation des paiements : les montants prévisionnels relatifs au bien-être des porcs s'élèvent à 17 millions, ceux pour les investissements porcins à 2 millions et les investissements pour le bien-être des poules pondeuses et des palmipèdes sont de l'ordre de 9,1 millions.

- **Les bonifications de prêt d'investissement**

Les bonifications de prêt d'investissement diminuent de 22,6 % par rapport à 2012 et s'élèvent à 79,7 millions (il y avait en 2012 le paiement de deux exercices). Les paiements sur les prêts bonifiés « jeunes agriculteurs » diminuent de 18,5 millions et les paiements sur les prêts bonifiés modernisation, tant nationaux qu'europeens, suivent la même tendance avec une diminution de 4,8 millions (-33,8 %). Cette tendance générale à la baisse est liée au fait qu'en 2013 ne sont payées que les factures 2011.

1.2.2- Baisse des paiements pour la cessation d'activité en agriculture

Les aides à la cessation d'activité en agriculture voient leur montant diminuer de 4,1 %. Le financement est quasi-exclusivement national.

Les indemnités viagères de départ (IVD) représentent 94,5 % de ces aides. Cette mesure concerne moins de 100 000 personnes, nombre qui se réduit chaque année puisque la mesure ne compte plus de nouveaux entrants depuis 1990. Les crédits diminuent de 1,1 million pour s'établir à 39,7 millions.

Les aides à la préretraite diminuent de 0,1 million, après avoir baissé de 1,1 million en 2012, pour

s'établir à 0,8 million. Ces aides ne sont plus maintenues que dans les DOM et concernent 277 bénéficiaires (475 en 2012).

1.2.3- Stabilité des concours publics pour la compensation de handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels sont stables à 570,5 millions en 2013 (+0,1 %).

Les paiements des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) représentent 98 % de ces crédits.

1.2.4- Hausse des mesures agro-environnementales

Les concours publics pour les mesures agro-environnementales enregistrent une hausse globale de 9,8 %, passant de 385,6 millions en 2012 à 423,2 millions en 2013. Les crédits nationaux augmentent de 14,8 millions (+12,2 %) et les crédits européens de 22,9 millions (+8,7 %).

- **La Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) en diminution**

Cette mesure agri-environnementale est une mesure de masse qui bénéficie à 51 000 exploitations d'élevage, basées sur l'utilisation de l'herbe. Leur situation économique ayant été particulièrement fragilisée ces dernières années, afin de se préparer au nouveau cadre communautaire, la décision a été prise de faire converger la sortie des engagements d'une durée initiale de 5 ans vers une date en phase avec l'application de la nouvelle PAC. Ainsi, et dans un souci d'équilibre de la maquette FEADER, les engagements sortants 2012 et 2013 sont prorogés respectivement de deux ans et d'une année.

En 2013, les crédits communautaires sur le dispositif de la prime herbagère agri-environnementale diminuent de 6,8 millions (-3,7 %) et les crédits nationaux diminuent de 2,5 millions (-4 %).

- **Augmentation des financements liés à la mesure MAE rotationnelle**

Les crédits dédiés à la mesure rotationnelle sont en augmentation en 2013 : ils passent de 33,1 à 34,8 millions.

1.2.5- Diminution des soutiens à l'aménagement et à la protection de l'espace rural

Les concours publics pour l'aménagement et la protection de l'espace rural diminuent de 1,7 % pour s'établir à 160 millions. Les crédits nationaux diminuent de 12 % (-6,3 millions).

Les subventions pour les pôles d'excellence rurale diminuent de 15 % pour se porter à 11,8 millions, marquant ainsi la fin du financement au titre du premier appel à projet.

Les soutiens à l'agriculture biologique sur le 2^{ème} pilier passent de 20,9 millions à 15,5 millions du fait du transfert de financement de ce dispositif sur le 1^{er} pilier avec une prise en charge intégrale sur les crédits européens.

Les crédits LEADER augmentent de 6,2 millions avec le développement de la phase opérationnelle des groupes d'action locale (GAL).

1.2.6- Augmentation des dépenses en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles

Les concours publics en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles connaissent en 2013 une croissance de 1,5 %.

Le Fonds Stratégique d'Investissement dans les Industries Agro-alimentaires (FISIAA) a donné lieu à 5 millions de paiement en 2013 (+28,2 %).

Les investissements agroalimentaires dans le cadre du PDRH reculent en 2013 de 12 %. Ces investissements, contrairement au FISIAA, ciblent les petites et moyennes entreprises. Ces crédits sont uniquement communautaires. La contrepartie nationale est souvent accordée par les collectivités territoriales.

1.3- Légère baisse des aides relatives à la sécurité des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux atteignent 232,6 millions (-4,4%).

La contribution au service public de l'équarrissage (SPE), à hauteur de 78,2 millions, diminue de 12,7 % compte tenu du paiement en 2012 du solde de la dette liée à ce service qui s'élevait à 9,5 millions.

Le montant versé au titre de la contribution au SPE en 2013 correspond à la fois à la subvention de l'Etat et au produit de la taxe d'abattage reversé à l'association de la filière des éleveurs de ruminants. Suite à l'extension de l'accord interprofessionnel du 10 juillet 2013 relatif à l'équarrissage en ferme, la taxe est remplacée par des cotisations volontaires obligatoires des éleveurs (CVO). En année courante, la subvention de l'Etat qui couvre le besoin au titre du service public de l'équarrissage dans les DOM et les cas relevant de l'intérêt général en métropole s'élève à environ 4 millions.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux se maintiennent par rapport à celles de 2012 (+0,4 %) à 154,4 millions.

Concernant les infections animales, les indemnités d'abattage s'élèvent à 19,6 millions (-14 %) dont 14,3 millions au titre de la tuberculose bovine et 2,9 millions pour la salmonelle.

Les autres aides en faveur de la lutte contre les maladies animales sont quasiment stables à 92 millions (-1,2 %). Les fonds de concours européens passent de 53,2 à 16,2 millions par rapport à 2012 du fait du passage de 39 à 3 millions du fonds de concours européen lié à la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine. La France a recouvré en décembre 2012 le statut officiel de pays indemne de cette maladie sur son territoire continental, de ce fait le fonds de concours ne porte plus sur de la vaccination mais seulement sur des analyses et de la surveillance entomologique.

Les soutiens concernant les risques liés aux aliments (hors abattage) baissent de 7,1 % par rapport à ceux de 2012 avec 13,8 millions de dépenses.

Les aides destinées à la protection des végétaux hors mesures d'indemnisation passent de 16,4 en 2012 à 18,5 millions en 2013 (+12,8 %), en particulier du fait de l'augmentation de 1,1 million (+73%) des crédits de contrôle des conditions de production des végétaux dont le but principal est de vérifier les bonnes pratiques de distribution et d'utilisation des produits phytosanitaires, des matières fertilisantes et support de culture.

Les aides pour la promotion des modes de production respectueux de l'environnement (1,4 million) augmentent de 5,3 %. Les dépenses payées par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) dans le cadre du plan Ecophyto ne sont pas comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

2- La forêt : des soutiens en baisse avec la fin des crédits pour la tempête 1999 et l'avancement du plan tempête Klaus

Les soutiens au secteur forestier baissent de 35,3 millions (-9,6 %) en raison notamment de la fin des aides au transport et au stockage du bois dans le cadre du plan Klaus.

Les aides à la gestion des forêts publiques et à la protection de la forêt s'établissent en 2013 à 210,5 millions (-1,3 %). Les aides pour le développement économique de la filière et sa gestion durable s'élèvent à 123,2 millions (-20,9 %).

Les mesures forestières des plans de développement rural représentent 35,2 millions (10,6 % des crédits du secteur forestier) en 2013 : elles diminuent de 26,3 % par rapport à 2012.

Le versement compensateur à l'ONF, la contribution exceptionnelle et les missions d'intérêt général s'élèvent respectivement en 2013 à 116,8 millions, 41,8 millions et 21,3 millions.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF), issu de la fusion du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), voit sa subvention pour charges de service public se stabiliser pour s'établir à 16,1 millions.

3- Augmentation des dépenses liées à l'enseignement et à la recherche

Les crédits dédiés à l'enseignement et à la recherche agricoles connaissent une croissance (+1,2 %) en 2013. Ils représentent 15,8 % des soutiens publics hors protection sociale et sont constitués quasiment exclusivement de crédits nationaux.

Ces financements sont répartis entre :

- les trois pôles d'enseignement (technique, supérieur et formation), qui totalisent 1,59 milliard;
- le pôle recherche (845,3 millions).

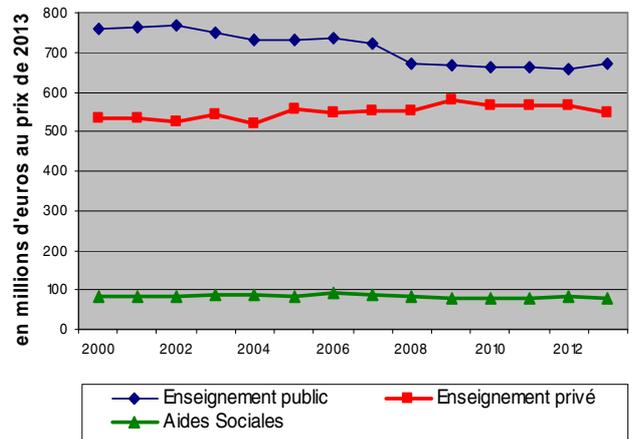
Les dépenses du pôle enseignement supérieur et celles du pôle enseignement technique sont stables. Le pôle apprentissage/formation diminue de 10,7 % pour s'établir à 29,4 millions en 2013.

Le pôle recherche affiche une hausse de 3 % de ses crédits (+25,1 millions).

3.1- Stabilité des crédits consacrés à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2013-14, l'enseignement technique agricole a accueilli 171 378 élèves (effectif hors jeunes en pré-apprentissage), ce qui équivaut à une augmentation de 0,8 % des effectifs. Ceux de l'enseignement public sont de 62 624 élèves, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2012. Les effectifs de l'enseignement privé augmentent de 0,7 % et s'établissent en 2013 à 108 754 élèves.

La part de l'enseignement public se maintient à 36,5 %.



Graphique 6 : Evolution des concours publics à l'enseignement technique.

Source: *Concours publics à l'agriculture 2013 prévisionnels. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.*

Les crédits de l'enseignement technique (1,29 milliard) sont stables.

Dans l'enseignement privé, si les crédits de fonctionnement connaissent une baisse de 4,5 % (-16,4 millions), les crédits destinés au paiement des salaires des enseignants augmentent de 3 millions, soit une hausse de 1,6 %.

Dans l'enseignement public, les crédits d'Etat de fonctionnement et d'investissement augmentent (+1,2 %) pour s'élever à 37,66 millions en 2013, et la masse salariale augmente de 0,6 %, pour s'établir à 430,1 millions (632,9 millions avec le compte d'affectation spécial dédié aux pensions). La hausse des effectifs (+47 ETPT) et les mesures catégorielles au bénéfice des personnels mises en œuvre en 2013 contribuent à cette augmentation.

Les moyens communs que sont l'organisation et la gestion des examens, l'inspection et le fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole sont stables à 5,2 millions.

La subvention pour l'enseignement agricole privé du temps plein atteint 144,5 millions.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique s'élèvent en 2013 à 77,8 millions.

Les bourses sur critères sociaux représentent 73,7 millions. Le niveau de la dépense résulte du nombre d'élèves de l'enseignement technique agricole, public et privé, remplissant les conditions d'accès aux différents dispositifs d'aide que sont les bourses sur critères sociaux, les primes attribuées selon les niveaux de scolarité et les aides particulières permettant de répondre à des situations exceptionnelles.

Le fonds social lycéen représente 4 millions. Il est destiné à faire face à des situations que peuvent connaître les lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Il intègre également une enveloppe destinée à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la

participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

3.2- Diminution des soutiens à la formation professionnelle

Les soutiens publics à la formation professionnelle sont en baisse : ils passent de 33 millions en 2012 à 29,4 millions en 2013 (-10,7 %).

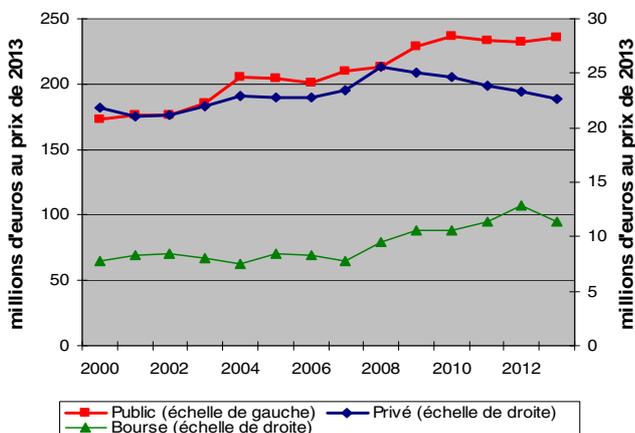
Cette diminution est pour l'essentiel liée à la baisse de 15 % des actions de formation professionnelle financées dans le cadre des Plans de Développement Ruraux sur crédits communautaires.

Les dépenses liées aux stages à l'installation augmentent de 18 %.

3.3- Augmentation des concours publics à l'enseignement supérieur

Les concours publics pour l'enseignement supérieur connaissent une augmentation de 1,7 % et atteignent 270 millions en 2013.

L'enseignement supérieur long agronomique, vétérinaire et du paysage est constitué par un réseau de 20 établissements (13 établissements publics et 7 établissements privés sous contrats avec l'Etat) qui assurent la formation de 16 466 étudiants en 2013 (en augmentation de 3,4 % par rapport à 2012). 62 % de ces étudiants sont en établissement public, et 38 % en établissement privé.



Graphique 7 : Evolution des concours publics à l'enseignement supérieur

Source: *Concours publics à l'agriculture 2013 prévisionnels. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.*

La subvention pour charges de service public versée aux établissements publics de l'enseignement supérieur agricole pour couvrir leurs charges de fonctionnement et d'investissement ainsi que le CAS pensions des emplois gagés des établissements du supérieur est stable et s'établit à 43,9 millions.

Les dépenses de personnel de l'enseignement supérieur agricole augmentent pour leur part de 3,5 % pour s'élever à près de 188,9 millions (avec le CAS pensions). Le programme Enseignement

supérieur et recherche agricoles voit en 2013 ses effectifs augmenter de 11 ETPT.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur privé se portent à 22,7 millions en 2013, soit une diminution de 1,7 % par rapport à 2012. Un nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur privé a été adopté en 2010, intégrant un volet de suivi de la performance sur la base d'objectifs.

Les crédits destinés aux bourses atteignent un montant de 11,4 millions. Sont ainsi financées des bourses sur critères sociaux à hauteur de 10,7 millions, bénéficiant à environ 4 300 étudiants, et des bourses de coopération internationale à hauteur de 0,7 million.

Le ministère en charge de l'agriculture a mis en œuvre une politique d'ouverture sociale des établissements d'enseignement supérieur, coordonnée avec la politique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dès à présent, les établissements de l'enseignement supérieur agricole accueillent plus de 25 % d'étudiants boursiers.

3.4- Augmentation des crédits de la recherche, du développement et du transfert de technologie

Les soutiens à la recherche, au développement et au transfert de technologie progressent de 3 % pour atteindre 845,3 millions.

Les crédits abondés par le ministère en charge de l'agriculture s'élèvent à 100,1 millions et connaissent une diminution de 3,5 millions par rapport à 2012. Les moyens du MAAF sont mobilisés en faveur de l'ANSES (63,4 millions en 2013, soit -3,1 %), de l'IRSTEA (21,5 millions, soit -0,5 %), de l'INRA (1,6 millions, soit -0,3 %) et des Centres techniques ACTIA et ACTA (5,5 millions soit -8,7 %).

Les crédits du ministère en charge de la recherche totalisent 745,2 millions soit une augmentation de 28,5 millions. Ils concernent l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour 677,2 millions (+3,84 %), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) à hauteur de 59,1 millions (+5,7 %) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour 8,9 millions (+2,9 %).

4- Stabilité des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère (hors programme 143 « Enseignement technique agricole » et programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »), de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Office de développement de l'économie agricole de l'Outre-Mer (ODEADOM) mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière s'élèvent à 1,3 milliard et progressent de 0,4 % par rapport à 2012.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (213,2 millions) augmentent de 0,4 %. Les dépenses de personnel cumulées de ces trois établissements (151,1 millions) augmentent de 0,2 %. Les dépenses de personnel de l'ASP diminuent de 2,6 %, en raison notamment d'une baisse des effectifs de 35 ETPT.

Les dépenses de fonctionnement de ces trois opérateurs totalisent 62,1 millions et augmentent de 1 % par rapport à 2012.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère, hors enseignement et recherche, atteignent un total en 2013 de 1,1 milliard. Les moyens de fonctionnement augmentent de 2,1 % et les dépenses de personnel, de vacation et de pension du ministère sont stables.

LES CONCOURS PUBLICS	2012	2013	2013 / 2012	Etat 2013		UE 2013	
				2013	2013 / 2012	2013	2013 / 2012
AGRICULTURE ET TERRITOIRES RURAUX	11 798,5	11 373,2	-3,6%	1 999,2	-13,0%	9 374,0	-1,3%
<i>Marchés et revenus agricoles</i>	9 931,0	9 474,8	-4,6%	1 056,7	-23,9%	8 418,1	-1,5%
Régulation des marchés	320,5	271,4	-15,3%	129,2	-14,0%	142,2	-16,5%
Restitutions à l'exportation	78,4	43,1	-45,0%	0,0		43,1	-45,0%
Dépenses d'intervention	25,0	34,7	38,7%	0,1	299,3%	34,6	38,4%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	31,6	9,8	-69,0%	0,0		9,8	-69,0%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	185,4	183,7	-0,9%	129,0	-14,1%	54,7	55,1%
Aides liées aux produits	917,3	881,3	-3,9%	227,4	1,9%	653,9	-5,8%
PMTVA	644,6	646,5	0,3%	164,0	1,3%	482,5	-0,1%
Prime à l'abattage	0,2	0,0	-99,4%	0,0		0,0	-99,4%
PBC	0,0	0,0	-97,1%	0,0		0,0	-97,1%
Aide à l'hectare COP	11,7	0,1	-99,0%	0,0		0,1	-99,0%
Autres paiements directs liés aux produits	260,7	234,7	-10,0%	63,4	3,4%	171,3	-14,1%
Maîtrise de l'offre	32,8	15,4	-53,0%	15,4	-22,1%	0,0	-100,0%
Aide au retrait des terres gel	0,1	0,0		0,0		0,0	-100,0%
Aide à la cessation d'activité laitière	19,7	15,4	-22,2%	15,4	-22,2%	0,0	
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	0,1	0,1	-17,7%	0,1	-14,2%	0,0	-100,0%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	12,9	0,0	-100,0%	0,0		0,0	-100,0%
Paiements uniques et article 68	7 281,9	7 182,0	-1,4%	0,0		7 182,0	-1,4%
Paiements uniques	6 900,3	6 791,1	-1,6%	0,0		6 791,1	-1,6%
Paiements article 68	381,6	390,9	2,4%	0,0		390,9	2,4%
Organisation et modernisation des filières	295,9	358,6	21,2%	31,3	-24,4%	327,3	28,6%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	229,5	234,8	2,3%	23,1	-23,0%	211,7	6,1%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	66,4	123,8	86,4%	8,2	-28,0%	115,6	110,2%
Actions de promotion et qualité des produits	109,9	87,3	-20,6%	59,1	-11,8%	28,1	-34,3%
Aide alimentaire	102,4	95,6	-6,6%	11,1	-32,2%	84,6	-1,7%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	870,5	583,3	-33,0%	583,2	-33,0%	0,0	
FNGRA, Bonification, prêts calamités, FAC et Agridiff	744,8	477,6	-35,9%	477,6	-35,9%	0,0	
Autres mesures	0,7	1,5	113,6%	1,4	105,4%	0,0	
TIPP et TICGN	125,0	104,2	-16,6%	104,2	-16,6%	0,0	
Développement rural	1 624,2	1 665,8	2,6%	726,0	1,0%	939,7	3,8%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	377,9	388,5	2,8%	196,5	1,3%	192,0	4,4%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	43,8	42,0	-4,1%	41,5	-4,2%	0,5	7,6%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	569,8	570,5	0,1%	255,1	0,2%	315,4	0,0%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	385,6	423,2	9,8%	136,1	12,2%	287,1	8,7%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	162,7	160,0	-1,7%	46,3	-12,0%	113,6	3,2%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	40,2	40,8	1,5%	9,7	6,4%	31,1	0,0%
Activités hippiques	44,2	40,8	-7,7%	40,8	-7,7%	0,0	
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	243,3	232,6	-4,4%	216,4	13,8%	16,2	-69,6%
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	89,6	78,2	-12,7%	78,2	-12,7%	0,0	
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	153,7	154,4	0,4%	138,2	37,5%	16,2	-69,6%
FORET	369,1	333,8	-9,6%	311,7	-9,0%	22,0	-17,2%
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt	213,3	210,5	-1,3%	107,1	-19,8%	16,2	-27,2%
Développement économique de la filière et gestion durable	155,8	123,2	-20,9%	204,7	-2,0%	5,9	33,0%
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	2 409,7	2 439,8	1,2%	2 425,7	1,4%	14,2	-14,0%
Enseignement technique	1 291,1	1 295,2	0,3%	1 295,2	0,3%	0,0	
Apprentissage, formation continue et autres	33,0	29,4	-10,7%	15,2	-7,5%	14,2	-14,0%
Enseignement supérieur	265,5	270,0	1,7%	270,0	1,7%	0,0	
Recherche, développement et transfert de technologie	820,2	845,3	3,0%	845,3	3,0%	0,0	
SERVICES GENERAUX	1 318,0	1 323,3	0,4%	1 314,9	0,4%	8,3	1,4%
Personnel	1 068,3	1 069,0	0,1%	1 066,8	0,1%	2,3	-21,5%
Autres frais de fonctionnement	249,7	254,2	1,8%	248,2	1,6%	6,1	13,9%
TOTAL CONCOURS PUBLICS	15 895,4	15 470,1	-2,7%	6 051,5	-4,6%	9 418,6	-1,4%

Tableau 1 : Evolution des concours publics à l'Agriculture entre les années 2012 et 2013 (en millions d'euros).

Source: Concours publics à l'agriculture 2013. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.

*La nomenclature budgétaire du programme « forêt » a été revue en 2012 ce qui a conduit à revoir celle des concours publics à l'agriculture.

CONCOURS (en millions d'euros)		2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 exécuté	2013 exécuté
agriculture et territoires ruraux		13 006,7	12 460,3	12 672,5	13 488,9	11 509,8	11 428,8	11 964,0	12 216,7	11 909,9	11 798,5	11 373,2
marchés et revenus agricoles		10 178,7	9 851,6	10 068,7	10 848,1	9 346,7	9 320,7	10 042,1	10 349,4	9 933,3	9 931,0	9 474,8
régulation des marchés		1 709,9	1 337,5	1 364,3	954,3	697,0	541,2	402,6	346,7	380,1	320,5	271,4
aides liées aux produits		7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 453,3	1 041,9	1 060,4	917,3	881,3
maîtrise de l'offre		594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	376,7	95,7	99,1	32,8	15,4
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 170,4	7 281,9	7 182,0
organisation et modernisation des filières		150,7	179,7	136,2	274,7	185,1	205,3	182,1	314,5	307,6	295,9	358,6
actions de promotion et qualité des produits		104,1	97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	91,9	124,3	106,2	109,9	87,3
aide alimentaire		106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	114,4	100,9	100,9	102,4	95,6
gestion des aîlés de production et allègement des charges		326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	683,4	1 146,9	708,5	870,5	583,3
développement rural		2 297,7	2 176,9	2 229,3	2 240,4	1 808,3	1 678,5	1 486,2	1 492,3	1 741,5	1 624,2	1 665,8
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		553,2	445,2	459,3	464,4	524,2	503,0	358,8	327,5	294,4	377,9	388,5
cessation d'activité en agriculture		105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	81,9	54,5	65,6	43,8	42,0
compensation de handicaps naturels		463,6	489,2	527,5	516,4	535,0	517,6	524,4	555,4	582,7	569,8	570,5
mesures agro-environnementales		602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	373,0	354,5	528,4	385,6	423,2
aménagement et protection de l'espace rural		380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	52,1	88,8	123,7	182,4	162,7	160,0
transformation et commercialisation des produits agricoles		52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,6	3,6	25,7	40,1	40,2	40,8
activités hippiques		140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,9	44,2	40,8
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux		530,3	431,8	374,5	400,5	354,8	429,6	435,7	375,0	235,1	243,3	232,6
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	80,2	89,6	78,2
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		168,3	166,0	145,1	207,2	177,6	247,7	250,5	260,6	155,0	153,7	154,4
Forêt		421,6	467,1	353,5	351,0	376,1	375,0	431,4	484,2	379,1	369,1	333,8
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt		-	-	-	-	-	-	-	-	-	213,3	210,5
Développement économique de la filière et gestion durable		-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,8	123,2
Enseignement et recherche		2 032,4	2 025,6	2 125,8	2 187,4	2 246,0	2 286,0	2 346,2	2 350,9	2 391,4	2 409,7	2 439,8
Enseignement technique		1 172,4	1 157,5	1 205,7	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,7	1 256,2	1 271,8	1 291,1	1 295,2
Apprentissage, formation continue et autres		13,8	14,5	14,4	21,0	20,5	19,7	22,3	27,3	32,2	33,0	29,4
Enseignement supérieur		175,3	192,7	193,3	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	261,8	265,5	270,0
Recherche, développement et transfert de technologie		670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	808,8	805,7	825,6	820,2	845,3
Service généraux		1 268,2	1 256,2	1 319,7	1 402,0	1 404,5	1 413,9	1 347,8	1 352,5	1 317,3	1 318,0	1 323,3
Personnel		1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 090,3	1 096,1	1 071,5	1 068,3	1 069,0
Autres frais de fonctionnement		263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	257,4	256,5	245,7	249,7	254,2
TOTAL DES CONCOURS		16 728,9	16 209,2	16 471,5	17 429,3	15 536,4	15 503,7	16 089,4	16 404,3	15 997,6	15 895,4	15 470,1
dont: financements européens		10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,8	9 605,1	9 570,3	9 794,3	9 552,1	9 418,6
dont: financements nationaux		6 432,9	6 143,0	6 056,9	6 277,2	6 101,8	6 131,0	6 484,3	6 834,1	6 203,3	6 343,2	6 051,5

Tableau 2 : Evolution des concours publics nationaux et communautaires à l'Agriculture entre les années 2003 et 2013 (en millions d'euros).
Source: Concours publics à l'agriculture 2013. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.

CONCOURS (en millions d'euros)	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 exécuté	2013 exécuté
agriculture et territoires ruraux	2 782,9	2 462,6	2 313,3	2 401,1	2 146,0	2 118,5	2 405,9	2 758,2	2 170,5	2 297,7	1 999,2
marchés et revenus agricoles	915,4	841,8	829,2	1 036,1	873,5	839,9	1 243,2	1 667,6	1 188,2	1 388,4	1 056,7
régulation des marchés	124,1	164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	144,1	204,4	104,8	150,2	129,2
aides liées aux produits	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	264,2	206,7	220,0	223,2	227,4
maîtrise de l'offre	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,7	30,9	34,3	19,8	15,4
paiements uniques et article 68	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
organisation et modernisation des filières	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	38,4	37,3	28,6	41,4	31,3
actions de promotion et qualité des produits	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	65,4	80,8	79,1	67,1	59,1
aide alimentaire	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	21,9	9,8	13,1	16,3	11,1
gestion des aléas de production et allègement des charges	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	682,4	1 097,6	708,3	870,5	583,2
développement rural	1 378,7	1 220,8	1 135,2	993,8	943,7	919,2	820,2	737,6	789,1	719,1	726,0
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	403,9	303,7	288,6	308,3	345,5	305,1	203,5	179,3	146,3	194,0	196,5
cessation d'activité en agriculture	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	78,6	52,8	64,8	43,4	41,5
compensation de handicaps naturels	233,1	244,7	264,7	254,7	239,5	233,1	234,7	248,5	260,2	254,6	255,1
mesures agro-environnementales	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	168,6	116,7	178,1	121,3	136,1
aménagement et protection de l'espace rural	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	78,9	81,5	84,4	52,6	46,3
transformation et commercialisation des produits agricoles	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,3	7,8	7,4	9,1	9,7
activités hippiques	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,9	44,2	40,8
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	488,7	400,0	348,9	371,2	328,9	359,4	342,5	353,0	193,2	190,1	216,4
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	80,2	89,6	78,2
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	126,7	134,2	119,5	177,9	151,7	177,5	157,3	238,6	113,1	100,5	138,2
Forêt	362,1	404,2	302,9	291,9	309,6	317,2	393,5	389,0	347,4	342,5	311,7
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	133,6	107,1
Développement économique de la filière et gestion durable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	208,9	204,7
Enseignement et recherche	2 029,0	2 022,8	2 123,1	2 184,4	2 244,4	2 283,5	2 340,7	2 339,8	2 374,6	2 393,3	2 425,7
Enseignement technique	1 172,0	1 157,5	1 205,7	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,5	1 256,2	1 271,7	1 291,1	1 295,2
Apprentissage, formation continue et autres	10,7	11,7	11,7	18,0	18,9	17,2	17,0	16,2	15,5	16,5	15,2
Enseignement supérieur	175,3	192,7	193,3	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	261,8	265,5	270,0
Recherche, développement et transfert de technologie	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	808,8	805,7	825,6	820,2	845,3
Service généraux	1 258,9	1 253,4	1 317,6	1 399,7	1 401,8	1 411,7	1 344,2	1 347,1	1 310,7	1 309,8	1 314,9
Personnel	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 088,9	1 093,8	1 069,4	1 065,4	1 066,8
Autres frais de fonctionnement	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	255,3	253,3	241,3	244,4	248,2
TOTAL DES CONCOURS	6 432,9	6 143,0	6 056,9	6 277,2	6 101,8	6 131,0	6 484,3	6 834,1	6 203,3	6 343,2	6 051,5

Tableau 3 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget NATIONAL entre les années 2003 et 2013 (en millions d'euros).
Source: Concours publics à l'agriculture 2013. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013.

CONCOURS (en millions d'euros)		2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 exécuté	2013 exécuté
agriculture et territoires ruraux		10 223,8	9 997,9	10 359,3	11 087,8	9 363,8	9 310,3	9 558,1	9 458,5	9 739,4	9 500,8	9 374,0
marchés et revenus agricoles		9 263,3	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 473,3	8 480,8	8 798,8	8 681,8	8 745,2	8 542,6	8 418,1
régulation des marchés		1 585,8	1 173,5	1 059,9	736,2	443,9	408,4	258,5	142,3	275,4	170,3	142,2
aides liées aux produits		6 934,4	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 189,1	835,2	840,4	694,1	653,9
maîtrise de l'offre		566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	350,0	64,8	64,8	13,0	0,0
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 170,4	7 281,9	7 182,0
organisation et modernisation des filières		89,0	132,7	110,1	230,6	151,6	143,3	143,6	277,1	279,0	254,5	327,3
actions de promotion et qualité des produits		6,0	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	26,5	43,5	27,2	42,8	28,1
aide alimentaire		81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	92,5	91,1	87,8	86,1	84,6
gestion des aléas de production et allègement des charges		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	49,2	0,2	(0,0)	0,0
développement rural		919,0	956,2	1 094,1	1 246,6	864,7	759,3	666,0	754,7	952,3	905,0	939,7
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	155,3	148,2	148,1	183,9	192,0
cessation d'activité en agriculture		10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	3,3	1,7	0,8	0,4	0,5
compensation de handicaps naturels		230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	289,8	306,9	322,5	315,2	315,4
mesures agro-environnementales		278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	204,4	237,7	350,2	264,3	287,1
aménagement et protection de l'espace rural		217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,6	9,9	42,2	98,0	110,1	113,6
transformation et commercialisation des produits agricoles		33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,5	3,3	17,9	32,7	31,1	31,1
activités hippiques		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux		41,6	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9	53,2	16,2
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		41,6	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9	53,2	16,2
Forêt		59,4	62,9	50,7	59,1	66,5	57,8	37,9	95,2	31,7	26,6	22,0
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Développement économique de la filière et gestion durable		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Enseignement et recherche		3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,5	11,1	16,7	16,5	14,2
Enseignement technique		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Apprentissage, formation continue et autres		3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,3	11,1	16,7	16,5	14,2
Enseignement supérieur		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service généraux		9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	2,1	3,6	5,5	6,5	8,2	8,3
Personnel		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	2,3	2,1	2,9	2,3
Autres frais de fonctionnement		9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,2	3,2	4,4	5,3	6,1
TOTAL DES CONCOURS		10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,8	9 605,1	9 570,3	9 794,3	9 552,1	9 418,6

Tableau 4 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget EUROPEEN entre les années 2003 et 2013 (en millions d'euros).

Source: Concours publics à l'agriculture 2013. MAAF/SAFSL/SDABC, 2013

Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAF, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAF, dépenses du budget de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements (à l'exception de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse Centrale de Réassurance pour lesquelles ce sont les délégations de crédit à ces organismes qui sont comptabilisées). En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux et certaines aides sociales (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAF en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles sont issues de chorus au 31 décembre de l'année considérée. On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CAS DAR), qui est alimenté par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, ne sont pas comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

1. Agriculture et territoires ruraux

11. Marchés et revenus agricoles

111. Régulation des marchés

112. Aides liées aux produits

113. Maîtrise de l'offre

114. Paiements uniques et article 68

115. Organisation et modernisation des filières

116. Promotion et qualité des produits

117. Aide alimentaire

118. Gestion des aléas de production et allègement des charges

12. Développement rural

13. Sécurité sanitaire

2. Forêt

3. Enseignement et recherche

4. Services généraux